

Retour sur le CA du 19 octobre

Si les prochains CA seront consacrés aux dossiers cruciaux de fin d'année que sont la campagne d'emplois et le budget prévisionnel, l'ordre du jour du CA du 19 octobre a été l'occasion d'aborder de nombreuses questions (finances, RH, formation, RI). Il a également permis de consacrer un temps d'information au projet d'évolution du site toulousain.

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE : RESTITUTION DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL "ÉCRITURE DU PROJET SCIENTIFIQUE" ET "FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE"

Rappelons que la première phase du travail d'élaboration du projet de site a conduit à partir de juillet dernier à l'adoption, par les instances de tous les établissements du site, du texte des principes fondateurs de l'Université de Toulouse.

La deuxième étape est celle de la rédaction **du projet scientifique du site**. Les propositions soumises ont été élaborées par un groupe de travail composé de représentant.es de tous les établissements, qui s'est réuni chaque semaine depuis février 2021. Le mois d'octobre a ainsi été consacré à la restitution de ces travaux, au niveau de l'UFT (conseil des membres, CA) et dans les établissements. Pour l'UT2J, la discussion a été menée dans différents cercles : avec les directeur·rices d'unités et de structures fédératives, au sein du CA, de la CR, de la conférence de la recherche, mais aussi dans le cadre des groupes de travail sur l'évolution du site qui ont organisé, à ce sujet, leur 5^e série de réunions. **Une synthèse du projet scientifique est par ailleurs consultable sur le blog Vie institutionnelle**. En CA, la vice-présidente de la CR a présenté le projet, qui repose sur le socle des spécificités disciplinaires des établissements, à partir duquel émergent trois grands champs thématiques dans lesquels les travaux menés en ALL-SHS ont toute leur place : **Santé, bien-être, One Health – Changements globaux et sociétés en mutations – Énergie, mobilités, ressources durables, mutations industrielles**.

Parallèlement au projet scientifique, une réflexion est conduite dans le **domaine des formations et de la vie étudiante**. Les axes du projet en cours d'élaboration au sein d'un groupe de travail dédié ont été présentés par le vice-président de la CFVU. Ils mettent en avant les missions qui peuvent tout particulièrement bénéficier d'un accroissement des collaborations entre les établissements, parmi lesquelles la **pluridisciplinarité et la transdisciplinarité, la modularité des formations, l'international, ou encore l'engagement citoyen et la lutte contre la précarité**.

Nous nous réjouissons que la dynamique de co-construction du projet pour l'Université de Toulouse continue de s'accompagner d'une démarche de concertation au sein des communautés universitaires.

Ces principes de travail permettront de porter un projet véritablement collectif dans le cadre de l'appel à projets « ExcellencES : Excellence sous toutes ses formes » du PIA 4.

EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES DOCTORANT-ES CHARGÉ-ES DE COURS ET LES ÉTUDIANT-ES VACATAIRES

Tout en veillant au respect du taux maximal d'exonération autorisé, fixé à 10% par le ministère, le CA de l'université a pu se prononcer favorablement, au titre de l'année 2021-2022, pour l'**exonération des droits d'inscription pour les doctorant-es chargé-es d'enseignement vacataires ayant réalisé au moins 48 heures d'enseignement et pour les étudiant-es ayant réalisé un nombre d'heures de vacation supérieur ou égal à 200 heures**.

CONVERSION DE LA BOURSE MIRAIL MUNDI EN CDU RELATIONS INTERNATIONALES POUR L'ACCUEIL DE DOCTORANT·ES INTERNATIONAUX·ALES

Dans le contexte de crise politique, sociale et humaine que traverse l'Afghanistan, l'établissement souhaite participer à l'**effort de solidarité envers la communauté scientifique afghane**. À cet effet, il a été proposé au CA de convertir la bourse Mirail Mundi, devenue redondante par rapport à d'autres financements existants, en CDU « Relations internationales ». Il s'agit ainsi de mobiliser les 30 000€ annuels que représentait la bourse pour **financer un contrat doctoral de trois ans**.

Si le premier appel à candidatures vise à soutenir un·e doctorant·e afghan·e, le dispositif a vocation à s'inscrire dans la durée pour **accueillir des doctorant·es qui rencontrent des difficultés pour conduire leurs travaux de recherche dans leur pays d'origine**. Le CDU « Relations internationales » vient donc en complément du programme national PAUSE, qui a permis récemment à notre établissement de cofinancer l'accueil d'une doctorante turque dans une équipe de l'UT2J.

Le CA de notre université a voté ce point à l'unanimité.

PROJET THE CAMPUS

Le CA a validé deux conventions liées au projet Toulouse Hybridation Education Campus (THE campus). Porté par l'UFT, ce projet est le **résultat d'un travail considérable des services et d'une collaboration efficace entre onze établissements du site**. Les financements obtenus (1M€ du MESRI ; 1,7M€ du FEDER) concernent la **transformation numérique et l'hybridation des enseignements**.

Comme il a été rappelé par le vice-président délégué au développement des usages du numérique, l'hybridation permet de **favoriser les apprentissages pour toutes les modalités d'enseignement**. Ainsi, ces deux conventions valorisent des dépenses réalisées par le service commun de la Maison de l'Image et du Numérique (MIN) ou par l'IUT de Blagnac pour favoriser la pédagogie inversée, les cours à distance et l'axe virtualisation (e-TP) du projet. Par ailleurs, l'établissement acquiert, principalement pour ses campus en région, des systèmes mobiles pour la webconférence et l'autocaptation afin qu'ils bénéficient de fonctionnalités comparables à celles du campus Mirail.

Les deux conventions ne représentent qu'une partie (35%) de l'aide qu'apporte ce projet à notre établissement. **D'autres actions mutualisées bénéficient aux personnels et étudiant·es de l'UT2J**, par exemple, le recrutement d'ingénieur·es pédagogiques, l'achat de licences zoom avec des options renforcées ou d'une licence Wooclap/Wooflash pour favoriser l'interaction pendant les cours et l'entraînement des étudiant·es via le smartphone.

AVENANT À LA CHARTE DU TÉLÉTRAVAIL CONCERNANT LES PERSONNELS DE LA BUC

Le télétravail existe en phase expérimentale pour les personnels de notre établissement depuis, théoriquement, la charte approuvée par le CT en octobre 2020 et l'arrêté signé par la présidence. Elle n'est toutefois rentrée en application qu'une fois l'état d'urgence sanitaire levé, autrement dit en septembre de cette année. De très nombreuses demandes ont donc été formulées par les personnels de l'établissement pour pouvoir en bénéficier.

Or, tous les personnels dont les tâches étaient malgré tout éligibles au télétravail ne pouvaient y accéder. C'était le cas notamment des personnels du SCD (bibliothèque centrale et centre de ressources Olympe de Gouges) **du fait des spécificités de leur activité (ouvertures tardives, permanences, etc.) et des modalités de décompte de leur temps de travail**. Afin d'étendre l'accès au télétravail à ces catégories de personnels dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des autres personnels de l'établissement, un avenant à la charte a été voté en CT et présenté pour information en CA.